

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 juin 2026**

Délibération n°26/072

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-neuf juin deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (29) : GREMBER Jacques, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (4)

TRACHEZ Sylvie
CHARLEY Alice
DEVILLEZ Arnaud
GALLI Brigitte

donne procuration à GREMBER Jacques
donne procuration à VALLART Maxime
donne procuration à SOWA Benjamin
donne procuration à DELEU-MARÉCHAL Amélie

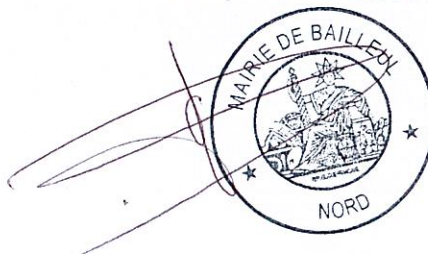
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	29
Procurations	:	04
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **25 juin 2026**

Délibération n°**26/072**

Désignation des référents municipaux au sein de l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial

Grâce au travail mené par l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial, vingt-trois beffrois des Hauts-de-France (dont celui de Bailleul) ont été inscrits en 2005 sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, en extension des beffrois flamands et wallons, déjà reconnus en 1999.

Cette association a été chargée du suivi de ce bien sériel par le Centre du Patrimoine mondial et par l'Association des Biens français du Patrimoine Mondial, en partenariat avec l'Etat, les Régions, les Conseils départementaux et les collectivités territoriales propriétaires des beffrois.

L'Association Beffrois du Patrimoine Mondial :

- Accompagne les villes dans le plan de gestion et de valorisation de leur beffroi et les soutient auprès des institutions compétentes pour tout projet de restauration du beffroi dans son environnement urbain et paysager
- Apporte un conseil scientifique pour améliorer la connaissance de ce Bien
- Favorise un réseau d'échanges, de part et d'autre de la frontière
- Informe les villes de toute décision afférant à la gestion de ce Bien sériel

Les collectivités s'engagent à :

- Respecter les orientations de la Convention du patrimoine mondial en termes de protection, conservation, valorisation afin d'assurer la pérennité de la Valeur Universelle et Exceptionnelle du bien (VUE)
- Mettre en place un suivi local de son beffroi pour sa valorisation, sa restauration, sa conservation et sa protection, sa mise en valeur en lien avec l'aménagement urbain
- Informer l'association BPM de tout projet lié au monument
- Assurer une promotion réciproque des autres beffrois du réseau en liaison avec l'Office de tourisme

Chaque collectivité devant adhérer annuellement à l'association BM pour assurer de manière collective le suivi de ce bien, il a été convenu que chaque ville désigne 2 élus et 2 techniciens (titulaire et suppléant) en charge de toutes les questions relatives à la gestion de son beffroi.

La Commission « Ressources humaines, dialogue social Administration générale - Communication - Numérique - Population - Partenariats institutionnels » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du mardi 16 juin 2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** comme élus référents :

- titulaire : Nancy MILITAO, adjointe déléguée aux politiques éducatives, aux générations à la cohésion sociale et à la culture
- suppléant : Rémi BRAEMS Conseillers délégué à la culture et au devoir de mémoire

- **DESIGNER** comme techniciens référents :

- titulaire : Yvelyne BEHAGUE, service patrimoine et culture
- suppléant : Jean-Pierre BAILLEUL, service technique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 25 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART



Le Maire,
Jacques GREMBER

